



MARS 2025

THIVERVAL GRIGNON INFORMATION

Coeur d'Yvelines



Communauté de Communes Coeur d'Yvelines: le torchon brûle !

C'est la crise, au sein de la Communauté de Communes Coeur d'Yvelines. Depuis quelques semaines le ton monte, les désaccords sont flagrants, certaines réunions tournent au vinaigre. Il est désormais impossible de s'entendre.

Les 7 communes d'origine:

- . **Bezyes**
- . **Jouars-Ponchartrain**
- . **Neauphle Le Château**
- . **Saint-Germain-de-la-Grange**
- . **Sauze-Marchais**
- . **Thiverval-Grignon**
- . **Villiers-Saint-Frédéric**

Force est de constater qu'il est impossible d'avancer dans ces conditions. Six communes d'origine, dont la nôtre, souhaitent quitter la CCCY. Comment en est-on arrivé là? Un peu d'histoire....

En 2004, six communes décident de se regrouper, alors que rien ne les y oblige, afin de mutualiser leurs ressources et de travailler ensemble dans un esprit de solidarité. Ils partagent un projet de territoire et d'aménagement du bassin de vie, au service des habitants. En 2007, Villiers-Saint-Frédéric les rejoint. Ils sont donc 7, que l'on nomme: « les 7 communes d'origine ».
(voir encadré ci-dessus)

Cela nous a propulsés 10 ans en avant...

Cette première entité, de taille humaine, a bien travaillé durant 10 ans en partant de zéro et en a récolté les résultats: des projets menés à bien, des retombées économiques importantes et un excédent de trésorerie de 6 millions d'euros. « Cela nous a propulsés 10 ans en avant, ce fut créateur de richesses. Nous avons investi de façon solidaire pour proposer des services aux habitants » déclare Bertrand Hauet, maire de Saint Germain de la Grange.

Yves Revel, maire de Beynes poursuit « Nous avions des points communs, les communes avaient à peu près la même configuration d'habitants, nous étions tournés vers les mêmes bassins de vie »

« Il y avait une vraie vision de service public et d'aménagement du territoire au service des habitants » ajoute Elisabeth Sandjvily, maire de Neauphle-le-Château.

« Chaque commune avait une voix quelle que soit sa taille, on discutait, parfois âprement, mais on allait de l'avant, On avait de véritables perspectives communes » précise Nadine Gohard.

Projets réalisés de 2004 à 2014 :

- Déchetterie - Villiers
- Crèche communautaire «Cœur d'enfants » -Neauphle
- Aire d'accueil des gens du voyage -Beynes
- Zone d'activité économique -St Germain de la Grange

Projets initiés :

- Maison médicale sainte Apolline -Neauphle
- Espace coworking -Jouars-Pontchartrain

On passe de 7 à 31.

Mais en 2014, cela se complique. Une réforme territoriale impose le passage des 7 communes d'origine à 31, faisant de Coeur d'Yvelines une des plus grosses communautés de communes des Yvelines, en nombre d'habitants (50 000).

« Le territoire est trop vaste. Les communes n'ont pas le même bassin de vie, ne vont pas vers les mêmes gares, ne partagent pas les mêmes problématiques » déplore Yves Revel. Au début, on a laissé le temps au temps pour apprendre à travailler ensemble, puis en 2020, les élections municipales amènent de nouveaux maires.

Alors que Rémi Lucet était vice-président chargé des ordures ménagères, l'usine d'incinération étant sur notre territoire, Nadine Gohard est écartée. Elle finit par être vice-présidente chargée de la

Les 24 communes ajoutées en 2014:

- Autouillet
- Garancières
- Marcq
- Mareil-le-Guyon
- Méré
- Millemont
- Thoiry
- Neauphle-le-Vieux
- Monfort l'Amaury
- Galluis
- Behoust
- Bazoches-sur-Guyonne
- Vicq
- Boissy-sans-Avoir
- Gambais
- La Queue-lez-Yvelines
- Le Tremblay-sur-Mauldre
- Flexanville
- Saint-Remy-L'honoré
- Auteuil-le-Roi
- Grosrouvre
- Villiers-le-Mahieu
- Les Mesnuls
- Goupillières

mutualisation, suite à une démission. « Mais je n'ai pas réussi à obtenir une réflexion commune. Je me suis heurtée à un manque de moyen et de personnel, et surtout à un manque d'écoute » regrette Nadine Gohard. « De plus, sans véritable projet de territoire, il est difficile de cerner les besoins, on a juste pu mutualiser les photocopieurs et les défibrillateurs ».

Aujourd'hui, l'exaspération monte. Thomas Mengèle Touya, maire de Jouars Pontchartrain est amer « Rien n'est fait, c'est l'inertie totale. Pourtant, nous avons de la trésorerie (6 000 000 € d'excédent en 2014, 18 000 000€ en 2025), les freins ne sont donc pas financiers, mais bien politiques » « Il ne se passe plus rien



sur les compétences obligatoires, le reversement aux communes est figé, aucune revalorisation n'a été envisagée. » souligne Sylvain Durant, maire de Villiers saint Frédéric.

Nos propositions ne sont pas entendues.

« Pire on détricote ce qui existait. Par exemple pour la petite enfance, le réseau d'assistantes maternelles, le RIPAM qui existait a sauté, la crèche de Folleville n'est pas citée, les communes de Jouars, Villiers et Neauphle ont dû fonder un syndicat à part pour gérer leur crèche, alors que la CCCY aurait dû le faire. Aucun projet global de services à la petite enfance n'est monté » regrette Nadine Gohard

« Nos propositions ne sont pas entendues, quand on propose des projets, comme par exemple celui d'une ressourcerie pour le territoire, ils n'aboutissent pas » déplore Elisabeth Sandjvily.

« Ces dix années sont marquées par un ralentissement, une attente prolongée, et une certaine inertie ».

Finances :

*En 2014 : 6 000 000€ d'excédent
En 2025 : 18 000 000€ d'excédent*

Les 7 communes d'origine fournissent 60% de la richesse de la CCCY.

La CCCY entretient la piscine de Montfort, le gymnase de Montfort ... Qui ne concernent quasiment pas notre population.

Les fonds de concours aident les petites communes à financer leurs projets.

La CCCY doit faire appel à de nombreux cabinets pour traiter les dossiers, le nombre d'employés étant resté le même depuis le passage à 31 communes.

Ci-contre la déchetterie de Villiers-Saint-Frédéric

SCOT (*Schéma de Cohérence territoriale*) Sorte de PLU à l'échelle de la Communauté de communes, il est conçu pour développer un projet de territoire stratégique et maîtriser l'étalement urbain. Ses missions concernent la protection des terres agricoles, et forestières, les transports, les performances énergétiques, ainsi que la biodiversité.

Loi SRU : (*Solidarité et Renouveau Urbain*). Elle vise à favoriser le logement social et la mixité sociale en France. Elle impose aux communes de plus de 1500 habitants (en île de France) un taux minimal de logements sociaux les communes de Villiers, Jouars-Pontchartrain, St Germain de la Grange et Neauphle-le-Château y sont assujetties. La nôtre n'est pas concernée.

Bertrand Hauet ajoute : « toujours pas d'esprit de solidarité pour les communes, aucun projet important d'aménagement de l'espace, pas d'engagement concernant la protection des patrimoines, nous sommes même en régression dans de nombreux domaines, comme la petite enfance, (déjà citée), et l'instruction du droit des sols. » Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), compétence qui protège les zones agricoles, n'a toujours pas été réalisé. Il aurait pourtant été d'un grand soutien, souligne Bertrand Hauet, notamment pour les communes assujetties à la loi SRU (voir encadré).

« De même, le conseil de développement, chargé d'élaborer un projet de territoire, et de développement durable, bouclier pour les zones agricoles, ne s'est jamais réuni... »

On regrette également le manque de vision commune sur le devenir de Grignon, qui représente pourtant un enjeu économique important pour le secteur. Il est déplorable que

la CCCY n'y ait pas prêté plus attention. Après un vote de soutien unanime au tout début, une commission était censée y travailler, mais elle ne s'est réunie qu'une seule fois !

Récemment, un rapport de la cour des comptes a pointé le manque d'activité de la CCCY, qui ressemble plutôt à une coquille vide.



Le château de Jouars-Pontchartrain

Le conseil communautaire est composé de 58 élus, dont 1 président 12 vice-présidents, en charge d'une compétence et des Conseillers.

Il se réunit tous les deux mois environ.

Le bureau communautaire réunit tous les vice-présidents, avant les conseils communautaires

Les voix sont réparties au prorata du nombre d'habitants. (Jusqu'à 2014 chaque commune avait une voix.)

Le conseil de développement travaille au développement du projet de territoire

Les services, en particulier l'instruction du droit des sols sont un peu débordés ... En effet, leurs effectifs n'ont pas augmenté lorsque nous sommes passés de 7 à 31 communes.

2024, c'est la crise.

A l'occasion d'un problème de réaffectation des recettes de la taxe des ordures ménagères, la crise éclate, le ton monte, au-delà des limites de la politesse, des accusations graves sont proférées, tout devient problématique, les réunions sont émaillées d'attaques nominatives.

Le compte administratif est rejeté en conseil communautaire, la confiance n'a pas été accordée au président, c'est grave. De même, le président a dessaisi le vice-président en charge des finances, mais le conseil communautaire s'insurge contre cette décision, et, par un vote, lui exprime son soutien et obtient qu'il soit maintenu dans

1. Les communes expriment leur souhait de sortir de la communauté de commune actuelle, par vote du conseil municipal. A ce jour, 6 communes ont voté.

Étapes suivantes:

2. Le conseil communautaire devrait approuver cette décision par un vote à la majorité des 2/3.

3. Les communes devraient voter pour décider d'un nouveau périmètre. Dans notre cas, 6 communes d'origine. Si une autre commune veut rejoindre le projet, elle doit être limitrophe.

4. Le préfet donne son aval.



Vue de Montfort L'Amaury



Terre agricole



Maison médicale Sainte-Appoline de Neauphle



Mairie de Villiers-Saint-Frédéric

Une scission permettrait d'apaiser la vie locale.

La vie commune est devenue impossible, même la gouvernance reconnaît que : « il existe bien des différences de population et de besoins », et que « une scission permettrait d'apaiser la vie locale ».

Les communes d'origine souhaitent donc quitter la CCCY actuelle, les conseils municipaux ont voté cette décision pour 6 d'entre elles, la 7ème ne s'est pas prononcée. La procédure est en cours.

Pour l'avenir :

Ces communes souhaiteraient recréer une communauté de communes à taille humaine, dotée d'une vraie cohérence territoriale et d'une même vision, et en particulier réaliser enfin

un SCOT (Schéma de Cohérence territoriale). De plus, ils sont impatients de mettre leurs forces en commun pour travailler ensemble et sans délai sur le devenir du domaine de Grignon.

Retrouver une force de travail efficace et solidaire.

Pour les finances, pas d'inquiétude, 4 communes apportent beaucoup de Contribution fiscale professionnelle (CFE: contribution foncière des entreprises, ex taxe professionnelle). Ils auront à cœur d'utiliser les fonds à bon escient au service des habitants, Ils remettront sur le métier les chantiers laissés pour compte tels que la petite enfance, l'environnement, les seniors, en retrouvant une force de travail efficace et solidaire, et en mutualisant les moyens et les

idées. L'affaire est en cours, et sera portée à la connaissance du Préfet qui donnera son avis.

Les services de la Préfecture se sont d'ores et déjà engagés à travailler sur le dossier. Des réunions ont déjà eu lieu avec Monsieur le Sous-Préfet.

Nous avons bon espoir...



Château de Grignon